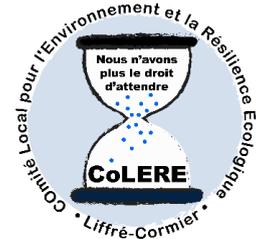


## Charge héroïque du Télégramme en faveur des « brioches voyageuses » de Louis Le Duff

Le 10 novembre 2022



Alors que deux articles très biaisés en faveur du projet<sup>1</sup> étaient publiés par Ouest-France le 5 novembre, jour de la 3<sup>e</sup> marche Climat à Liffré contre le projet *Bridor*,<sup>2</sup> P. Créhange, journaliste au Télégramme se fendait d'un éditorial en faveur du projet le lendemain,<sup>3</sup> avant de privilégier la parole de Louis Le Duff dans ses lignes, le surlendemain, pour mieux enfoncer le clou.<sup>4</sup> Même si c'est sans réelle surprise que nous découvrons ces articles pro-*Bridor*, suite au succès grandissant de notre opposition, les « activistes » que nous sommes tenons à lui répondre sur le même ton polémique concernant les nouveaux aspects qu'il aborde dans ce débat.

**Sur la question de l'eau [...] entend-on les mêmes opposants s'inquiéter de la surconsommation d'eau découlant de la croissance démographique de la métropole de Rennes ?** A ce jour, il n'est pas possible d'empêcher les citoyens français de s'installer où ils le souhaitent sur le territoire national, particulièrement lorsqu'ils en ont les moyens financiers. Sans surprise, comme la Bretagne sera une des régions françaises les plus épargnées par le climat, c'est également celle qui attirera le plus. S'il est envisageable qu'un jour, dans le contexte du réchauffement climatique, il devienne possible d'interdire un espace géographique donné à la population, car ce territoire ne serait plus en capacité d'accueillir de nouveaux arrivants, il faudrait que cette décision n'intervienne qu'en dernier ressort, une fois que toutes les ressources disponibles y auront été gérées au mieux pour la collectivité. En aucun cas l'immigration ne devrait être interdite pour réserver une partie d'entre elles à des fins privées, sans quoi nous en viendrions à considérer que la privatisation de biens communs de l'humanité, comme l'eau ou l'air, peut primer sur l'intérêt général, comme c'est déjà le cas pour la terre cultivable. Ainsi, pour revenir à la question de l'eau, ne mettons pas sur le même plan les gens qui la consomment pour vivre et ceux qui l'utilisent pour faire du profit. Si nos élus n'arrivent pas à reconquérir sa qualité et à contrôler mieux son attribution dans les prochaines années, la limitation de la population deviendra une nécessité en Bretagne. Afin d'éviter cela le plus longtemps possible, il faut impérativement refuser l'implantation de tout nouvel acteur économique qui dégraderait l'eau, la polluerait ou l'utiliserait excessivement, d'autant plus si elle est exportée, comme ce sera le cas pour ce projet d'usine *Bridor* à Liffré.

**[Loïg Chesnais-Girard] voit là la limite de sa ligne politique « et les usines, et l'écologie », quand son prédécesseur, Jean-Yves Le Drian, faisait sans ambiguïté le choix de l'emploi.** L'emploi ne peut constituer le perpétuel alibi à tous les abus. Rappelons que le travail, lorsqu'il ne répond plus à un besoin local qui lui confère du sens, mais qu'il se réduit juste à une nécessité pour survivre, s'apparente alors en réalité à de l'esclavage ou à du servage. Or, nous

<sup>1</sup> «Un projet industriel, deux visions du monde : ce qu'il faut savoir de l'usine Bridor à Liffré» de K. Cherloneix et «Usine Bridor. Le Medef et l'agroalimentaire défendent la réindustrialisation bretonne», Y.-A.Huet, Ouest France (5/11/22).

<sup>2</sup> Voir notre réponse au premier article sur notre site internet (adresse en bas de page) : « Il faut sauver le soldat Chesnais-Girard et le (projet du) capitaine Le Duff : quand Ouest-France s'en charge... » (9/11/22).

<sup>3</sup> «Usine Bridor à Liffré : le bal de hypocrites », P. Créhange (6/11/22).

<sup>4</sup> «Contestation à Liffré : Louis Le Duff annonce maintenir son projet d'usine Bridor, mais...», Le Télégramme (7/11/22).

sommes sortis de ce modèle social depuis 1789. Il convient donc de bien analyser de quel travail on parle avant de le mettre systématiquement en avant comme prétexte pour justifier tout et n'importe quoi. Présentement, il découle des études sociologiques commanditées par les élus eux-mêmes que la plupart des 500 postes proposés par *Bridor* ne répond pas à un besoin local. De plus, ceux-ci ne permettront pas à leurs bénéficiaires de vivre sur place, vu le coût de la vie à Liffré.<sup>2</sup> Par ailleurs, il est de notoriété publique que *Bridor* peine à embaucher pour son site de Servon ; alors qu'en sera-t-il de l'usine de Liffré, secteur où le taux de chômage est l'un des plus bas de la région ? Et même si l'on finit par pourvoir ces postes, ils amèneront inmanquablement leur lot de mobilités pour les raisons précitées, ainsi que les nuisances associées à celles-ci, dans un monde où le coût des carburants ne cessera d'augmenter. Sachant que l'usine ne sera pas achevée avant 10 ans, il est également légitime de s'interroger sur la pérennité de ces emplois, car ils seront dépendants d'un seul et même employeur dont le modèle économique est pour le moins hasardeux au regard de l'évolution climatique annoncée. Dans ces conditions, 500 emplois de ce type justifient-ils vraiment le prix environnemental qu'il faudra collectivement payer pour ce projet, ainsi que les dégâts écologiques irréversibles qu'il entraînera (destruction d'une tête de bassin versant) ? Après tout, une fois rapportés à la surface artificialisée (25 emplois/ha), le chiffre obtenu n'est pas meilleur que celui de beaucoup de PME. Bien au contraire, nous pensons plutôt qu'il faut impérativement réserver le site de *Sévailles-2* à un projet plus local, qui fasse plus de sens au regard des besoins et qui puisse raisonnablement s'inscrire dans la durée, même si moins d'emplois doivent en résulter *in fine*.

Enfin, plutôt que de déplorer le manque de ressemblance entre M. Chesnais-Girard, notre actuel Président de région, à l'origine de ce projet écocide, et M. Le Drian, son mentor et prédécesseur à la région, il convient de s'interroger sur la pertinence d'avoir l'un ou l'autre en responsabilité. Même si leur approche au regard du travail peut séduire, leurs trajectoires politiques restent assez peu lisibles en terme de valeurs « de gauche », valeurs dont semble encore se revendiquer M. Chesnais-Girard. La marque de fabrique de M. Le Drian est plutôt d'avoir successivement appartenu à des gouvernements qui en ont de moins en moins fait pour le climat. S'il est vrai qu'il a toujours soutenu les entreprises agroalimentaires en Bretagne, c'est clairement au détriment de l'écologie et de la qualité de l'eau et si les préconisations des scientifiques avaient été mieux suivies sous sa présidence (teneur en nitrates), les marées vertes ne seraient peut-être plus qu'un mauvais souvenir ?<sup>5</sup> A la place, nous laissons une sacrée ardoise aux générations futures dans ce domaine, ardoise que le contribuable breton n'a pas fini de payer alors que les principaux responsables de ce désastre environnemental continuent de s'enrichir. Pour le futur, ne souhaitant pas choisir entre Charybde et Scylla, nous préconisons d'éviter l'un et l'autre, car contrairement aux marées vertes, le réchauffement climatique ne sera pas réversible à l'échelle humaine. S'il faut un modèle à tout prix, inspirons nous plutôt d'élus courageux qui s'opposent à l'industrialisation climaticide de leur territoire.<sup>6</sup>

### **CoLERE : Comité Local pour l'Environnement et la Résilience Ecologique.**

Pour nous contacter : [colere.liffecormier@protonmail.com](mailto:colere.liffecormier@protonmail.com)

Pour nous suivre : <https://colere-liffecormier.org>

<https://twitter.com/ColereLiffreCor> & <https://www.facebook.com/ColereLiffreCor>

Dons en ligne<sup>7</sup> : <https://www.helloasso.com/associations/la-nature-en-ville/formulaires/5>.

<sup>5</sup> Voir la BD à succès : « Les algues vertes » de Pierre Van Hove & Inès Léraux, Delcourt Ed., 2019.

<sup>6</sup> Voir : « Auteur d'un livre sur son combat contre Rockwool, le maire de Courmelles en dédicace ce samedi », *L'union* (4/11/22).

<sup>7</sup> Ces dons nominatifs effectués en ligne sont défiscalisables. Un don peut également être fait en espèces ou par chèque bancaire, adressé à *La nature en ville*, et envoyé à l'adresse de cette association (*La nature en ville*, 5 Rue Eugène Quinton, 35200 Rennes).